

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 15<sup>e</sup> jour de juillet 2014, à compter de 17 h 30, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Messieurs François Bujold et Jean Cormier, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assiste également à la réunion Madame Céline Leblanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**226-07-14**

**1. Appel d'offres – Réfection du chemin Cyr**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SEAO (Service électronique d'appel d'offres) et se terminant le 11 juillet 2014;

**Considérant** la réception de quatre (4) soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant Taxes incluses (\$)</b>
Pavages Beau Bassin – Division de construction DJL inc.	497 689,98
Yvon Lachance & Fils inc.	525 384,01
Sani Sable L.B. inc.	573 429,76
Les Entreprises PEC inc.	574 727,83

**Considérant que** le Conseil s'est prévalu de son droit de retrancher une partie des travaux de l'appel d'offres, représentant un montant de quinze mille soixante-quinze dollars (15 075 \$), avant taxes;

**À ces causes**, sur une proposition de Madame Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission conforme déposée par Pavages Beau Bassin – Division de construction DJL inc., au montant de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (497 689,98 \$), taxes incluses, en y soustrayant le montant de quinze mille soixante-quinze dollars (15 075 \$), avant taxes, représentant une partie des travaux qui a été retranchée, ce qui donne un montant total pour la soumission octroyée de quatre cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (480 357,50 \$), taxes incluses. De plus, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

Ces travaux seront financés à même le Règlement d'emprunt 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du chemin Cyr. Une somme excédentaire approximative de trente mille dollars (30 000 \$) sera prise à même le fonds de roulement.

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire